

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3–6 juin 2014

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 7 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2014/7-A/Add.1

7 mai 2014

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉVALUATION EN 2013

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*:	M. C. Kaye	tél.: 066513-2197
Conseiller principal pour les programmes, OM**:	M. G. C. Cirri	tél.: 066513-3677
Conseiller pour les programmes, RMPP***:	M. C. Martino	tél.: 066513-3576

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion et du suivi de la performance

** Département de la gestion des opérations

*** Sous-Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports

CONTEXTE

1. Le présent document expose la réponse de la direction au Rapport annuel sur l'évaluation en 2013, dont les recommandations viennent à point nommé alors que le PAM s'engage dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2017. Le PAM se félicite de la grande qualité des évaluations menées en 2013 et de la contribution qu'elles apportent à l'efficacité de ses programmes.
2. Il constate avec satisfaction que les évaluateurs ont confirmé la pertinence et l'efficacité de ses interventions d'urgence telles qu'elles ressortent des évaluations de portefeuilles de pays, et que la contribution qu'il apporte à la résilience à long terme grâce aux activités Vivres pour la création d'emplois a permis d'obtenir des résultats importants.
3. Les évaluations des portefeuilles de pays et de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes mettent en évidence des lacunes dans la conception et la mise en œuvre de cette politique, et leurs constatations guideront la formulation d'une politique plus solide et plus pragmatique.
4. Le PAM reconnaît la nécessité de passer, au niveau des pays, d'une logique de projet à une démarche stratégique. A cet égard, la logique de stratégie de pays supposera d'apporter des réponses globales aux priorités nationales, en accordant une attention particulière aux besoins des petits bureaux de pays.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉVALUATION EN 2013

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Mise en œuvre
<p>Recommandation 3: Élaborer un plan de suivi et d'évaluation pour les portefeuilles de pays, faisant partie du système de gestion de la performance du PAM. Il faut définir à l'avance les critères à respecter en matière de recueil de données probantes en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux différents portefeuilles de pays, et les faire appliquer, afin de donner suite à l'engagement pris récemment d'accroître la quantité de données factuelles disponibles et de renforcer l'obligation de rendre compte des résultats.</p>	<p>Sous-Division du suivi des politiques/ Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Les modes opératoires normalisés en matière de suivi et d'évaluation publiés en décembre 2013 imposent d'établir des plans de suivi de projet définissant les indicateurs à utiliser, la fréquence du suivi et les responsabilités.</p> <p>À mesure de l'élaboration du système de gestion de la performance, il sera tenu compte des exigences à respecter en matière de suivi et d'évaluation au niveau des pays.</p>	<p>En cours, conformément à la stratégie consistant à mettre en place des cadres par pays</p>
<p>Recommandation 4: Veiller à l'application de l'intégralité des recommandations issues de l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes qui ont été acceptées, en définissant une vision claire et en mettant en place des capacités suffisantes et des mesures d'incitation conformes au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les travaux fructueux portant sur la problématique hommes-femmes contribuent à l'efficacité de toutes les activités du PAM; il faut donc veiller à faire mieux comprendre ce que signifie cette problématique pour chaque fonction du PAM, à établir des orientations pratiques contribuant à l'élaboration de programmes tenant compte de ces questions, et à assurer l'accès à des compétences spécialisées en la matière.</p>	<p>Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM donne actuellement suite aux recommandations issues de l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes, et il a débloqué des fonds pour appuyer quatre priorités en 2014, dont l'élaboration d'une nouvelle politique et la mise en place d'un Cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de cette problématique.</p> <p>Comme l'a demandé le Conseil à sa première session ordinaire de 2014, le PAM fera le point, à la deuxième session ordinaire de 2014, sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes.</p>	<p>En cours, voir la réponse de la direction à l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes</p> <p>Novembre 2014</p>